

LIBÉRONNS LES CHERCHEURS



GRIMALDI/ANDIA

Par Bernard Belloc, président d'université...

Enfin, les pays européens commencent à se préoccuper de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon l'OCDE, les Etats-Unis dépensent 70 % de plus dans ces domaines que l'Union européenne. Le nombre de brevets par habitant y est 78 % plus élevé. Comment empêcher que de nombreux scientifiques quittent l'Europe pour travailler en Amérique du Nord ? Les salaires y sont plus élevés et l'environnement, plus propice à leur travail. En retour, on demande beaucoup d'efforts aux chercheurs, car les institutions qui les accueillent sont en compétition. Tout le monde y trouve son compte. Rien de tel en Europe, où manque de moyens, éparpillement et pesanteurs sont souvent la règle.



DR

... et Guido Friebel, chercheur à l'IEI de Toulouse.

D'avantage de moyens pour la recherche et l'enseignement supérieur sont nécessaires, mais, sans modification de la façon de les utiliser, rien ne changera. Une solution simple et efficace consiste à introduire plus de compétition. Les chercheurs les plus féconds doivent bénéficier des meilleures conditions de travail, et les meilleurs en-

seignants doivent être récompensés. Les universités doivent pouvoir attirer les meilleurs chercheurs et professeurs, pour atteindre les objectifs qu'elles se seront fixés elles-mêmes. Cette liberté, en créant une offre très diverse, permettra de mieux répondre à une demande très variée, et d'atteindre des objectifs d'intérêt collectif : conditions d'accueil des jeunes dans l'enseignement supérieur, diversification des filières, formation tout au long de la vie, aménagement du territoire, notamment.

L'introduction de la concurrence devra, bien sûr, s'accompagner de la création d'une autorité de régulation, qui évaluera les individus et les universités afin que les chercheurs et les établissements les plus performants soient aussi les mieux dotés.

Après tout, à travers le concours, l'idée de compétition n'est-elle pas depuis toujours un des piliers de la fonction publique et de l'Etat français ? Introduire une dose de compétition dans l'enseignement supérieur et la recherche : voilà peut-être la meilleure façon de moderniser notre projet républicain lui-même.

“ Les plus féconds d'entre eux doivent bénéficier des meilleures conditions de travail. ”

Des juges économiques, vite !

La Commission des opérations de Bourse (COB) a-t-elle, oui ou non, autorisé un délit d'initié et une manipulation des cours au profit de Vivendi Universal ? En dépit des arguties qui compliquent le vocabulaire, c'est bien la question posée par le juge aux dirigeants de la COB, devenus ceux de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La mise en cause par un juge de la décision d'une autorité administrative comme la COB pose la question de la grande misère de la justice économique.

La situation n'est pas inédite. Elle n'en est pas moins grave, la confusion entre les instances paralysant la justice et créant de fait une société de non-droit : combien sont-ils, petits ou gros actionnaires, dirigeants de petites ou de grandes sociétés, clients de banques ou de sociétés d'assurances, qui n'ont plus confiance dans la justice de leur pays, après avoir éprouvé les incertitudes de l'accès au droit en matière de litiges économiques ? Après l'abandon de toute réforme significative des tribunaux de commerce, on assiste à une prolifération d'objets juridiques non identifiés et de légitimité incertaine. Depuis les instances de médiation,

les autorités administratives et les commissions de régulation spécialisées, affirmées indépendantes – de qui ou de quoi ? –, jusqu'aux tribunaux civils ou pénaux, les organes d'évaluation, de régulation, de jugement, de sanction, se chevauchent, se superposent.

L'insécurité juridique y gagne. Pourtant, au moment où de nouveaux pans d'activité entrent dans le domaine de la concurrence et du marché, ce n'est pas moins de capacité de juger qu'il faut, c'est davantage. Au moment où le contrat et le prix étendent leur domaine, ce n'est pas moins d'autorité qu'il faut au juge économique, c'est davantage. La performance de la justice économique commande la performance d'une économie.

Mais où sont les juges économiques capables de dire le droit dans un domaine en expansion ? Où en est la formation à l'entreprise et aux marchés à l'Ecole nationale de la magistrature ? La médiocrité du savoir économique des magistrats, leur éloignement du monde de l'entreprise ne favorisent pas un jugement serein. Ils les livrent aux experts, aux indépendants, aux commissions – ou à l'opinion.

Il est urgent de reconstruire la maison de justice en matière d'économie, de concurrence et de marchés. Car la capacité à juger selon le droit et à appliquer les sanctions en droit est une condition première de la participation élargie au marché, de l'égalité des chances et de la confiance.



MICHEL DELLUC

Par Hervé Juvin, président d'Eurogroup Institute.